

Procès-verbal n° 107

Assemblée communale ordinaire du mardi 17.06.2025 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel no 21 du 05.06.2025 ainsi que par l'info communale no 01/25 distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

En préambule, le président des assemblées donne la parole à Mme le Maire MB qui informe l'assemblée qu' AW est malade. De ce fait l'assemblée est habilitée à nommer une personne pour prendre le PV en absence de la titulaire pour raison spéciale.

Le président demande si une personne serait OK pour ce soir. Il informe l'assemblée que le Conseil communal s'est approché d'une personne qui serait d'accord de fonctionner. Il s'agit de BK. L'assemblée accepte par une levée de main.

Le président TD ouvre l'assemblée à 20.00 heures et remercie les personnes présentes.

Avant de commencer avec l'ordre du jour établi, MB informe l'assemblée qu'une demande par lettre recommandée d'ajout d'un point à l'ordre du jour n'est légalement pas possible. Il pourra être débattu dans les divers.

Ordre du jour

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11.12.2024
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024
3. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.00 pour la remise en état de la place devant la mairie à couvrir par le compte courant
4. Divers

Nomination de deux scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- FB
- LJ

Il y a 44 personnes présentes sur les 419 ayants-droits de notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11.12.2024

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité le PV de l'assemblée du 11.12.2024.

Remerciements à la secrétaire du jour BK pour la rédaction.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024

Rapporteur : QF

Il présente les comptes 2024 et explique une nouveauté à sa présentation qui expliquera les dépassements budgétaires.

Après ces explications il passe à la lecture des comptes de la Commune de l'exercice 2024 en revue. Le résultat est bénéficiaire pour un montant de CHF 70'942.47.

Question et remarques

- Il est demandé le taux d'occupation de la secrétaire ? QF informe que son taux est de 80 % et explique aussi que le salaire mentionné est brut y compris les charges sociales ce qui veut dire qu'elle ne reçoit pas le tout.

Il en va de même pour les comptes 2024 de la Bourgeoisie qui eux aussi se terminent par un résultat bénéficiaire de CHF 8'080.43.

Questions et remarques :

N'ayant plus de questions ou remarques au sujet des comptes 2024 communaux et bourgeois le président donne la parole à JC qui au nom de la commission de vérification des comptes donne lecture du rapport et demande à l'assemblée d'accepter ces derniers.

A la question acceptez-vous les comptes communaux 2024 qui se soldent par un bénéfice de CHF 72'942.47 ?

L'assemblée accepte ces derniers par 43 oui et 1 non

A la question acceptez-vous les comptes bourgeois 2024 qui se soldent par un bénéfice de CHF 8'080.43 ?

L'assemblée accepte ces derniers par 43 oui et 1 non

Par ce vote l'assemblée donne décharge à la caissière ainsi qu'au Conseil communal avec remerciements.

3. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.00 pour la remise en état de la place devant la mairie à couvrir par le compte courant

Rapporteur : MB

Mme la Maire fait l'historique de cette place devant le Bureau communal.

Il y avait 2 bandes herbeuses et 2 arbres sur la place. Pour les bandes herbeuses il était vraiment difficile de tondre puisque la tondeuse ne pouvait être utilisée et les 2 arbres étaient pourris à la racine cela dû à trop peu de terre.

Voulant profiter de fouilles qui se faisaient aux alentours le Conseil communal a procédé à la suppression des bandes herbeuses ainsi qu'à l'abattage de 2 arbres et remplacer par l'augmentation d'une place de parc et 4 bacs fleuris.

Elle souligne que le Conseil communal a fait une erreur en ne demandant pas de permis pour effectuer ce travail.

Après négociation avec le département du Patrimoine du terrain une demande de permis a été déposée avec bosquets et place engazonnée.

Suite à cela le Conseil communal a reçu 2 oppositions. Après 2 séances de conciliation différentes et une séance tripartite entre les 2 opposants et le Conseil communal, le Conseil communal a décidé de proposer à l'Assemblée la remise en état initial avant travaux soit :

- ✓ Remettre les 2 bandes herbeuses
- ✓ Replanter 2 arbres

NL présente les frais financiers pour remettre cette place comme demandé par les opposants soit :

✓ Travaux de terrassement devis Creusillon	CHF 16'500.00
✓ Plantation arbres et semer gazon devis J.-M. Bron paysagiste	<u>CHF 3'500.00</u>
Total	CHF 20'000.00

- BM trouve que CHF 20'000.00 pour remettre cette place à l'état est un non-sens. Il dit aussi qu'il est ridicule de mettre des arbres alors qu'il n'y a pas assez de terre et que ces derniers sont voués à pourrir comme ceux enlevés. Également pas possible de tondre avec une tondeuse les bandes herbeuses.
- DJ demande si les 2 places de parc supplémentaires ont été faites pour que le restaurant ait plus de places ? MB répond qu'il n'y a pas 2 mais 1 place supplémentaire et qu'en aucun cas il a été question d'arranger le restaurant.
- JC demande si la Commune s'est renseigné si une assurance pouvait prendre ces frais en charge ? QF est catégorique en disant que c'est impossible.
- JC explique qu'en 1990 il y avait plusieurs arbres sur cette parcelle. En 2024 on a enlevé 2 arbres et 2 bandes herbeuses, de ce fait on ne respecte pas les exigences légales. Il stipule aussi qu'entre la cour de l'école et la parcelle devant le bureau il y a 31 places de parc. Donc pas besoin de 5 places de parc et dit que 3 places suffisent et laisser le restant de la place pour planter des arbres.
- BM réitère sa proposition et demande à l'assemblée de ne pas accepter ce point de l'ordre du jour.
- VS demande si l'assemblée refuse la remise en l'état de la place si la demande de permis sera retirée ?
- LJ demande de quelle place herbeuse on parle « de place engazonnée » et il lui est répondu que c'est sur la citerne.
- JC relève que dans une zone il doit toujours y avoir une zone herbeuse.
- MV informe que si le département de l'Aménagement du territoire et Patrimoine demanderait de refaire le mur existant ce serait encore plus cher.
- VS dit qu'il faut de toute façon faire des frais.
- JC insiste en disant qu'il faut une zone verte.
- LJ dit que ce n'est pas aux citoyens de passer à la caisse puisqu'il y a erreur du Conseil communal dont les membres sont des employés de la commune. NL lui répond que les membres du Conseil communal sont des élus et non des employés.
- JC demande le vote à bulletin secret et propose de faire voter un amendement (procédure de confrontation) visant à maintenir 3 places de parc et non 5 places proposées par le projet du Conseil communal. Le président refuse de faire voter l'Assemblée. Pour accéder à cette demande le président des assemblées informe qu'il faut 10 % des personnes présentes qui le demande. Il pose la question suivante à l'assemblée « Voulez-vous le vote à bulletin secret pour le point 3 de l'ordre du jour » ?

Résultat OUI 4 personnes, personnes présentes donc le 10 % est 4,4 personnes. Le bulletin secret n'est pas accepté.

TD passe donc au vote et formule la question suivante :

Acceptez-vous la dépense de CHF 20'000.00 pour la remise en état de la place devant la mairie à couvrir par le compte courant ?

Vote : OUI 4 personnes NON 30 personnes ABSTENTION 7 personnes

La remise en état de la place devant la mairie est donc refusée.

4.DIVERS

- MB informe l'assemblée au sujet du questionnaire sur le système de chauffage de nos maisons afin d'effectuer un projet sur notre commune. Toutefois et cela pour cause d'une mauvaise interprétation ou malentendu la commune a cessé la collaboration avec Innergia SA.
- Au sujet de l'intervention lors de l'assemblée du 11.12.2024 au sujet d'une étendue de pierres sur les berges d'une habitation à la suite du décrochement de grosses pierres de soutien de l'autre côté de la berge qui n'ont pas été remises à la suite des grands orages de 2017. L'office de l'Environnement est venu constater sur place et répond que cette situation ne pose pas de problèmes à l'Environnement ni d'embêtements aux deux propriétaires de chaque côté.
- AM dit qu'il est vraiment important que l'entreprise Mathis enlève les « herbes asiatiques » car elles deviennent envahissantes.
- BC informe qu'il s'agit d'une espèce appelée Renouée du Japon et qu'il est surtout important de les contenir.
- VS propose de peut-être s'approcher du KABI à Delémont pour trouver une solution. Il lui est répondu que cette institution s'occupe plutôt des insectes.
- MB informe l'assemblée au sujet de la lettre reçue par les habitantes et habitants de la Rue du Champ du Clos qui subissent des inondations dues aux ruissellements nombreux. Lors du dernier orage il y a eu 7 maisons du village touchées. Ces ruissellements se sont accentués depuis 2020, on sait d'où coule l'eau mais on n'a pas de solutions. Peut-être faudra-t-il supprimer certains chemins.
- BC informe également l'assemblée des travaux de la Commune en prévention, pendant les crues ainsi qu'après les crues. Les drainages datent de 1945 et sont en bon état. L'eau qui ruisselle sur les champs passe sur les grilles et les canalisations ne suivent pas.

En prévention

1. La Commune exécute l'entretien annuel des berges de la Scheulte, du ruisseau du Tchaitelat ainsi que le trop-plein de la Doux (fauchage, taillage) par l'entreprise Mathis
2. Entretien quand cela est nécessaire pour le ruisseau du Cornat
3. Curage annuel (juin) des dépotoirs du village (Rihs transports)
4. Les renvois d'eau, les alpines, le dessus des grilles sont contrôlés avant les grandes pluies (mai) et après chaque orage

Pendant les crues

1. Des conseillers et voyers débouchent des grilles dans la mesure où ils sont sur place de même que certains citoyens qu'il remercie.
2. Observation et constatation des évènements

Après les crues

1. Nettoyage des rues, des grilles, des renvois d'eau
2. Si besoin et quand la commune n'a pas les moyens techniques, elle mandate une entreprise pour une remise en état le plus rapidement possible

Point important à dire et à rectifier

1. Les drainages ne peuvent pas absorber les pluies soudaines (eau qui ruisselle sur les champs)
 2. La présence de grilles ne signifie pas que l'eau peut s'évacuer
- BM prend la parole et dit qu'il n'accuse personne et tout le monde en expliquant que cette parcelle Champ du Clos était marécageuse et que les futurs propriétaires savaient qu'il ne devait pas être fait de sous-sol dans les futures maisons. Il ajoute aussi qu'il est tombé 29 litres en 10 minutes et dans ces proportions on ne peut pas lutter.
 - ED pense qu'il faudrait construire des murets afin que l'eau ne puisse pas couler comme un « fleuve ».
 - GV trouve que l'entretien des chemins et des routes communales est une « catastrophe », les grilles et les alpines étaient toutes bouchées. Il a enlevé des grilles et l'eau a coulé. Il faut un entretien régulier.
 - MH dit qu'il répète depuis plusieurs années qu'il faut vider les dépotoirs, curer les grilles qui ne font plus effet. MB lui dit que cela se fait 1 x par année. MH pense qu'il faut le faire 2 x par année minimum.
 - BC informe que l'entreprise Rihs n'exécute pas seulement d'enlever l'eau mais en même temps cure les grilles. Après son passage Rihs a donné le retour que les dépotoirs ne sont pas en mauvais état. Les grilles ont été construites sur l'ancien drainage.
 - AM dit qu'en 2019 le chemin menant chez Wieland a été refait avec la pente dans le mauvais sens. Avant cette réfection les 2 grilles arrivaient à faire leur travail et il n'y avait pas d'eau sur leur parcelle. Ils ont mis des panneaux le long de la parcelle qu'ils ont enlevé quelques jours avant l'orage car ils étaient pourris. Leur demande serait de faire un mur le long de leur parcelle. Elle dit aussi qu'ils ne sont pas contre la commune mais qu'ils aimeraient trouver des solutions.
 - GV conteste le travail de l'entreprise Rihs car il a filmé leur travail qui est mal fait et surtout trop vite. Depuis la grille du Cornat 28 jusqu'au bout il ne leur a pas fallu plus de 5 minutes.
 - ED est aussi du même avis que AM. Il faut construire des murets le long des chemins. L'ECA entre en matière mais il faut que la commune demande.
 - HS intervient au nom des signataires de la lettre recommandée envoyée au Conseil communal qui demandait l'ajout d'un point à l'ordre jour concernant le ruissellement de l'eau sur la rue du Clos. Il demande également quelle suite et dans quel délai cette lettre sera traitée.
 - MB lui répond que comme expliqué auparavant on ne peut plus ajouter un point à l'ordre du jour dès que la convocation a paru dans la Feuille officielle.
 - AM a exposé leur situation à l'ECA et propose aux habitants concernés aussi par le problème d'en faire de même pour recevoir des subventions pour travaux à faire.
 - MV par rapport aux banquettes de faire une demande officielle au Service de l'Agriculture. Au Champ du Clos il y a beaucoup d'herbe sur les grilles « les agriculteurs ne sont pas tous bons » car ils fauchent et ne ramassent pas
Au sujet du remaniement Au Champ du Clos tout sera remis en état imperméable
Le Chemin sur Péca sera supprimé.
Ne pas s'attendre que le remaniement permettra de tout gérer les chemins.
 - HS demande que la lettre des protestataires soit lue afin que l'assemblée soit informée de son contenu. MB en donne lecture.

HS insiste que la lettre recommandée a été écrite pour montrer que la situation est urgente et difficile. Il mentionne également la difficulté de trouver à qui parler étant donné qu'il y a 3 projets, soit :

- ✓ Bureau ATB (Ruisseaulement et viabilisation)
- ✓ Rolf Eschmann (PAL)
- ✓ Remaniement parcellaire (Rolf Eschmann)

HS s'est informé et il sait que la commune de Develier a mis à son budget des travaux à hauteur de 3,8 millions pour le même problème ainsi que la prévision des risques. MB pense que les risques dans notre commune ont été sous-évalués en ne prévoyant pas plus de grilles. Il faut faire quelque chose.

- FB explique que le Grandmont n'a pas été pris en compte et que cette eau descend et que le bassin est trop petit. Cette eau ne doit pas arriver là, il faut construire un chemin inversé en amont.
- HS entend le fait de ce manquement mais redit la situation urgente.
- VS propose de mettre des sacs de sable à tous les niveaux sensibles à partir de mai et de faire comme autrefois en s'entraînant.
- MH pense que les techniques changent qu'il faut simplement s'ouvrir à autre chose avec des bacs en amont. Le Cornat aussi est exploité par les paysans, il faut juste étancher les champs. Les gens veulent du concret mais on peut plus attendre.
- TD informe l'assemblée que la prise de position au sujet des ruisseaulements a été entendue et il demande au Conseil communal de suivre urgentement la situation.
- BC informe que ces prochains jours un panneau « circulation interdite » sera posé à l'entrée du pont chez Gérard Marquis.

Il est 22.16 heures quand le président lève l'assemblée en souhaitant à tout le monde un bel été.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT
TD

SECRETAIRE DU JOUR
BK